

## Séance du Conseil municipal du 26 septembre 2024

Date de la convocation du Conseil municipal : 20 septembre 2024

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 27

L'an deux-mille vingt-quatre et le vingt-six, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil en mairie, sous présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

### 21 Membres présents :

COMMUN	LAGRANGE		JASSERAND
SEDDAS	KOUZOUPIS	DORVEAUX	GARABED
DONZELOT	COUVRAT		SEGUIN
	MARIE-BROUILLY		DELORME
HODZIC	MICHAUX		MAITRE
MANTOUX		BARRAL	PATOUILLARD
RIVET	MOULARD	BEGUE	

### 06 Membres absents excusés :

DAUPHIN-GUTIERREZ	EYNARD	MARILLIER	GIRIN
SOUGH	DOUCET		

### 06 Pouvoirs :

DAUPHIN-GUTIERREZ	Donne pouvoir à	SEDDAS
EYNARD	Donne pouvoir à	HODZIC
MARILLIER	Donne pouvoir à	BEGUE
GIRIN	Donne pouvoir à	KOUZOUPIS
SOUGH	Donne pouvoir à	BARRAL
DOUCET	Donne pouvoir à	MAITRE

## Délibération n° 20240926-019/ 7.5.3

### VERSEMENT DU DEUXIEME ACOMPTE AU RELAIS INTERCOMMUNAL DES LUTINS DE L'OUEST


Il est rappelé que le Relais Petite Enfance « Les Lutins de l'Ouest » a pour mission :

- L'information auprès des familles recherchant un mode de garde d'accueil de jeunes enfants ;
- La promotion de l'activité des assistantes maternelles ;
- La participation à toute action en faveur de la Petite Enfance.

La gestion de cette structure est portée par l'Association ALFA3A qui est tenue de présenter son budget prévisionnel chaque année en vue de déterminer la participation des deux communes du territoire adhérente à ce projet, soit Charbonnières-les-Bains et Marcy l'Etoile.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE  
COMMUNE DE MARCY L'ETOILE



Envoyé en préfecture le 11/10/2024  
Reçu en préfecture le 11/10/2024  
Publié le   
ID : 069-216901272-20240926-20240926\_019-DE

Pour l'année 2024, le tableau des participations communales faisait apparaître un total prévisionnel de 41 623 euros, soit 22 289 € pour la commune de Marcy l'Etoile.

Un premier acompte a été versé à hauteur de 50 % de cette subvention, soit 11 144.50 euros.

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres :

- **AUTORISE** le deuxième versement pour l'année 2024, soit une participation de 11 144.50 euros
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65748 du budget communal 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
**Loïc COMMUN.**



Le secrétaire de séance,  
**Emmanuel MICHAUX**

Délibération n° 20240926\_019 du 26/09/2024  
Signataire : Loïc COMMUN, Maire  
Télétransmis en Préfecture le 11/10/2024  
Mis en ligne sur le site Internet de la commune le 11/10/2024